

rendre la bibliothèque exemplaire en matière d'accessibilité

Les Anses d'Arlet (Martinique) : balade contée "Chimen pou wè klè" pour sortir les personnes en situation de handicap de leur isolement et sensibiliser le public à leur cause



Mots clés : Accueil des personnes en situation de handicap, accessibilité, numérique, collections adaptées, collections accessibles, médiation, accompagnement

Dispositif

Concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation

Fonctionnement

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a inscrit dans le droit français plusieurs dispositions visant à **faciliter la vie des concitoyens en situation de handicap, qui représentent environ 20% de la population française.**

Pour les bibliothèques de lecture publique, un certain nombre d'obligations légales s'appliquent, parmi lesquelles : **l'accessibilité du bâti** et des **aménagements intérieurs**, **l'accessibilité numérique** et les services proposés aux publics, notamment les collections et les services numériques, ainsi que l'action culturelle.

Le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation (DGD) permet de soutenir l'action des bibliothèques afin d'appliquer les normes réglementaires, mais aussi d'entrer dans une **démarche de conception universelle et d'accessibilité pour tous**, avec des **projets centrés sur l'utilisateur et le confort d'usage.**

Repères

Ainsi, la DGD peut accompagner les collectivités à :

- **remettre aux normes des bâtis existants** ou **améliorer l'aménagement intérieur d'une bibliothèque** (acoustique, bandes podotactiles, signalétique, mobilier...);
- **retravailler le site ou portail internet de la bibliothèque** afin de le rendre conforme aux critères du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA v4.1). La DGD peut permettre de financer des **audits d'accessibilité**, de **faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage** ou de financer des **développements nécessaires** à la mise en accessibilité du site ou portail de la bibliothèque ;
- **améliorer les services numériques** (ressources numériques, prêt numérique...) de la bibliothèque, afin qu'ils soient accessibles aux personnes déficientes visuelles, aux personnes porteuses de troubles cognitifs ou des apprentissages, ou encore aux personnes âgées ;
- **acquérir des appareils de lecture** pour les personnes empêchées de lire en raison d'un handicap.

Contact

Pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC.



Louisa Plumber,
maire-adjointe à
la culture de
Les Anses d'Arlet
(Martinique)

QUELLE PLACE TIENT LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MUNICIPALITÉ ?

Dénommer la bibliothèque municipale Bibliothèque Aimé Césaire en décembre 2005, en présence du poète et chanteur de la négritude, est une illustration de la priorité dévolue à la lecture publique à Les Anses d'Arlet. Cette dénomination avait pour objectif de donner plus de lisibilité à l'action de cet équipement.

A cette occasion le bâtiment a fait l'objet de rénovations et deux nouveaux espaces ont été inaugurés pour améliorer l'accueil des publics et enrichir l'offre d'animation autour du livre : le Carbet du savoir, un espace de rencontres littéraires se déclinant à souhait en un lieu d'animations pour jeune public hors ou pendant le temps scolaire, et le Galta Césaire : une

salle dédiée à Aimé Césaire avec un fonds documentaire relatif essentiellement à son œuvre.

Grâce à l'accompagnement de la DAC Martinique, depuis quelques années, les actions se pérennisent : ateliers d'écriture, de lecture publique "hors les murs" pouvant se décliner par des soirées de conte ou de lecture théâtralisée, ateliers thématiques ludiques recourant aux mots et à la lecture ou encore actions dans le cadre du dispositif 100% EAC.

Aussi, l'une des ambitions de l'actuelle mandature est de concrétiser le projet ECLA (Espace culturel du livre et des arts). Il s'agit de créer une synergie entre deux entités culturelles : d'une part la bibliothèque qui accueillera la Magnétothèque et l'Espace numérique et, d'autre part, le cinéma emblématique rénové de la Commune. Entre ces deux équipements culturels, une dynamique d'aller/retour entre le film et le livre peut s'opérer en permanence.

COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE LES DEUX LANGUES DE LA MARTINIQUE ?

Le patrimoine linguistique de la Martinique est riche de deux langues, le français et le créole. La cohabitation de ces deux langues et les transferts incessants qui s'opèrent entre elles ont favorisé l'émergence d'un "parler" et d'un courant littéraire spécifiques. La créolité définit ce courant littéraire porté par de nombreux écrivains martiniquais et francophones. La Bibliothèque attache une importance particulière à la promotion et la valorisation de ce patrimoine linguistique par trois types d'actions :

- la mise en place d'ateliers d'apprentissage et d'écriture de la langue créole pour des publics de plus en plus demandeurs ;
- la programmation de rencontres du public avec les écrivains en langue créole, d'une part et des auteurs de la créolité, d'autre part ;
- la programmation d'animations culturelles à l'occasion de la Journée internationale des cultures créoles qui a lieu chaque année le 28 octobre.

A QUELS PUBLICS S'ADRESSE TOUT PARTICULIÈREMENT LA "MAGNÉTOTHÈQUE" ? QUELLES SONT SES MODALITÉS D'ACTION ?



La Magnétothèque, Centre de production de livres sonores adaptés, a été inaugurée en octobre 2014. Elle constitue un outil complémentaire de la Bibliothèque municipale et donne sens au propos du poète Aimé Césaire : « *Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir.* »

Résultat d'une collaboration avec l'association Vues et Voix du Québec, cet équipement a pour but de contribuer à l'épanouissement intellectuel de tous, singulièrement des publics empêchés de lire et, au-delà permettre l'intégration sociale, via le livre, des publics en difficultés.

Cet outil offre en priorité aux personnes mal/non-voyantes et empêchées l'accès à la culture grâce à un nouveau mode de lecture. Il les soustrait littéralement de l'isolement. Il s'agit de proposer un

ensemble de biens et services qui permettra aux utilisateurs d'avoir accès à l'information, à la connaissance au moyen de livre audio. Pour des raisons de disponibilité d'ouvrage, le choix d'écrivains caribéens a été validé, ce qui toutefois permet une grande diversité de cultures et de livres.

Le projet de la Bibliothèque-Magnétothèque Aimé Césaire en sa qualité d'espace culturel s'édifie en nouveau lieu de vie, venant compléter le projet de la Maison dédiée aux traditions populaires orales et dansées.

Loin de se cantonner à des captations audios simples – les enregistrements sont réalisés par des lecteurs bénévoles avec l'appui d'une équipe technique –, la Magnétothèque construit des actions adaptées en fonction des publics qui peuvent couvrir plusieurs domaines : "Partir de l'écrit", "Voir ses mots se transformer en son", "Partager et découvrir le monde autrement"...

QUELS AVANTAGES APPORTENT LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE ?

C'est une excellente façon de se détendre et de s'imprégner de la beauté des mots. Les activités communes, conviviales et agréables, aident à surmonter les peurs, développent la confiance en soi, renforcent le lien social, favorisent la prononciation, l'élocution, permettent d'enrichir le vocabulaire et développent l'imagination et la créativité.



Soirée d'animation autour du conte
devant la Bibliothèque Aimé Césaire © DR